

# MAIRIE DE LA SELVE

## Compte-rendu de la séance du Conseil municipal du 04 Mars 2025

L'an deux mille vingt-cinq le 04 Mars à 20 Heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances.

Présents : Alain LORAIN, Alice LARCHER, Brigitte JUPIN, Laurent BRIOIS, Laëtitia SÉLAM, Annie DESIMEUR, Antoine DURAND, Julien CRIJNS, Isabelle QUENNESSON, Laurence FOISSY

Absente excusée : Delphine WUILMET

A été nommé secrétaire : Julien CRIJNS

### **Vote des subventions 2022**

- Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres, le Conseil Municipal décide de verser les subventions suivantes :

Foyer rural	: 1 350 €
Comité lutte contre le cancer	: 50 €
ACPG Anciens combattants	: 20 €
Sclérose en plaque	: 50 €
Les médailles militaires	: 20€
Subvention collègue Sissonne	: 150€

Soit au total 1 640 €

### **Prise de possession d'immeuble bien sans maître**

- Monsieur Le Maire donne lecture du courrier reçu du pôle de gestion des patrimoines privés d'Amiens concernant la prise de possession de l'immeuble sans maître sis 18 rue de Lappion (parcelles B14, B15, B17).

Ce bien n'est pas sans maître puisque le pôle de gestion des patrimoines privés a été nommé curateur de cette succession.

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres, le Conseil Municipal décide d'annuler la délibération 2024/33 du 04 novembre 2024 et de mettre fin à la procédure de prise de possession.

### **Annulation délibération 2024/29 RIFSEEP**

- Monsieur Le Maire propose de retirer cette délibération suite au dépassement du plafond global des primes octroyées aux agents de l'Etat.

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide le retrait de la délibération 2024/29

### **Mise en place du RIFSSEP adjoint technique**

- Après avoir délibéré, le Conseil décide à compter du 04/03/2025 :
  - d'instaurer l'IFSE dans les conditions indiquées ci-dessus.
  - d'instaurer le complément indemnitaire dans les conditions indiquées ci-dessus.
  - de décider que les primes et indemnités seront revalorisées automatiquement dans les limites fixées par les textes de référence.
  - que les crédits correspondants seront calculés dans les limites fixées par les textes de référence et inscrits chaque année au budget.

### **Vote des taxes**

- Le Conseil Municipal après avoir délibéré sur le taux d'imposition applicable à chacune des taxes directes locales décide de retenir les taux suivants pour l'année 2023 :

Taxe sur le foncier bâti	:	42.75 %
Taxe sur le foncier non-bâti	:	20.09 %
Taxe habitation :		15,17%

### **Demande de subvention dans le cadre de la DETR pour modification des chauffages des logements communaux**

- Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :
  - Approuve les travaux de modification des chauffages des logements communaux
  - Sollicite l'accompagnement financier de la Préfecture au titre du dispositif DETR d'une subvention de 55%, soit 13 682€06

### **Compte financier unique 2024**

- Le compte administratif et le compte de gestion sont adoptés à l'unanimité
  - Résultat de fonctionnement : 18 432€01
  - Résultat d'investissement : - 21 343€57

### **Affectation des résultats de l'exercice 2024 de la commune**

- Après en avoir approuvé à l'unanimité le compte financier unique 2024, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'affecter les résultats de la façon suivante :
  - au compte 001 : 24 339€96
  - au compte 1068 : 12 543€04
  - au compte 002: 423 000€41

### **Vote du Budget 2025**

- Le Conseil Municipal décide de fixer le taux de fongibilité des crédits à 7,5% et adopte à l'unanimité des membres présents le budget de la commune 2025
  - Section de fonctionnement : Dépenses : 522 118€00
    - Recettes : 568 425€00
  - Section d'investissement : Dépenses : 480 858€00
    - Eecettes : 480 858€00

### **Questions diverses :**

Néant

Séance levée à 22H00